

POLICE

MUNICIPALE



Poste de Police : 05.46.29.11.34
Adresse Mail : pmarsenre@gmail.com

Le

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Clôture de chantier | <input type="checkbox"/> Benne |
| <input type="checkbox"/> Dépôt de Matériaux | <input type="checkbox"/> Déviation de circulation |
| <input type="checkbox"/> Echelle | <input type="checkbox"/> Echafaudage |
| <input type="checkbox"/> Stationnement Véhicules | <input type="checkbox"/> Divers |

BON DE VOIRIE POUR EFFECTUER DES TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

Entreprise:	Tél Mobile:
Adresse:	
Propriétaire:	Tél Mobile:
Adresse:	
Lieu des travaux:	
Nature des travaux:	
N°, date autorisation:	
Surface occupée:	
Observations:	
Directives spéciales:	<input type="checkbox"/> Remise en état de propreté initiale <input type="checkbox"/> Signalisation et présignalisation du chantier <input type="checkbox"/> Matérialisation des dépôts de matériaux <input type="checkbox"/> Prendre toutes les mesures de sécurité de la législation du travail <input type="checkbox"/> Bachage de l'Echafaudage <input type="checkbox"/> Eclairage la nuit de l'échafaudage <input type="checkbox"/> Protection des sols Voirie et trottoirs

Période du [] au [] 0 Jour(s)
Délibération du 23 décembre 2016 - N° 94/2016 - Visa préfecture du 23 décembre 2016

	Tari Unit	Unitaire:		TOTAL
Déviation de la circulation:	30,00 €	30,00 €	(Par 1/2 journée)	- €
Mètres/carrés par jour :	0,92 €	0,92 €	(Dépôt de matériaux)	- €
Mètres/linéaires par jour (échafaudage):	1,70 €	1,70 €	(échafaudage)	- €
Véhicule de chantier	10,00 €	10,00 €	Véhicule	- €
Benne	9,20 €	9,20 €		
Frais de dossier:	7,00 €	7,00 €		- €
Total Global:				- €

RAPPEL :

L'affichage: si il y a permis de construire ou non opposition à une déclaration préalable est obligatoire en façade à la vue du public bien en évidence

De plus les mesures de sécurité et de propreté ainsi que la signalisation d'approche du chantier sont obligatoires

Ces dernières mesures n'étant pas respectées des sanctions peuvent être prises à votre encontre.

Fait à ARS EN Ré Police Municipale <input type="checkbox"/> Le Brigadier Chef Principal MANACH W.-(Chef de poste) <input type="checkbox"/> Autres Agents	Le (Cachet) (Signature)	L'Entrepreneur s'engage à régler la taxe de voirie (Signature)
---	------------------------------------	---

Portables Mobiles pour joindre la Police Municipale de ARS EN RE:

Monsieur MANACH Willy: Brigadier Chef P (chef de poste): 06 08 73 78 93 pmarsenre@gmail.com
Adjoints : 06 08 73 78 95
téléphone fixe 05 46 29 11 34

Observation : cette demande doit être déposée 8 jours minimum avant la date des travaux

Pièces à joindre obligatoirement à la demande:

Un plan au 1/500ème précisant les limites de l'emprise du chantier